

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

Présents : COLIN Laurence ; FORESTIER Florence ; DELANDRE Eva ; AUBLET Daniel ; MIKOLAJCZYK Edmond ; PERROT Damien ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry

Absents excusés : BRET Sandrine (pouvoir à PERROT Damien) ; COURTHIAL Emmanuel (pouvoir à LOISIER Valéry) ; CAUCHOIS Maud (pouvoir à JEGOU Jean-Luc)

Absents : Néant

Secrétaire : JEGOU Jean-Luc

BUDGET 2020

Le conseil municipal poursuit les travaux visant à définir les montants à affecter aux budgets de fonctionnement et d'investissement 2020.

BOIS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de repousser la date limite d'exploitation des affouages de la campagne 2019/2020 du 15/04/2020 au 30/11/2020 ;
- de reporter, suite au retard pris durant la crise sanitaire, la nouvelle campagne d'affouages initialement prévue à l'hiver 2020/2021 à l'année 2024 ;
- de procéder à une modification du calendrier d'exploitation à la fois en 2024 et en 2026 afin de regrouper sur chacune de ces deux années l'exploitation de parcelles voisines ;
- d'inscrire à l'état d'assiette de l'exercice 2021..... (coupes réglées) :

| Parcelle | Surface (ha) | Type de coupe |
|------------|--------------|---------------|
| 116r ;117r | 1,13 | E3 |
| 118r ;119r | 1,04 | E3 |
| 120r | 0,49 | E3 |

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AFFOUAGE

Le conseil municipal remercie Stéphane JOUANNET, référent affouage tout au long des dernières années et prend acte de sa démission.

Le conseil municipal désigne, pour le remplacer, Monsieur Dominique COLIN, habitant de Romanet.

CHARTRE 2020/2035 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

L'article 9 des statuts du comité syndical du Parc naturel régional du Morvan précise que les membres délibérants de cette assemblée sont :

- La Région Bourgogne -Franche -Comté,*
- Le Conseil départemental de la Côte d'Or,*
- Le Conseil départemental de la Nièvre,*
- Le Conseil départemental de la Saône et Loire,*
- Le Conseil départemental de l'Yonne,*
- Les communes territorialement ayant approuvé la Charte 2020-2035,*
- Les Communautés de communes territorialement concernées,*
- Les communes partenaires ayant approuvé la Charte.*

Après avoir pris connaissance de la Charte 2020/2035 du Parc naturel régional du Morvan, le conseil municipal, comme l'y autorise l'article 9 des statuts, émet les réserves suivantes :

Le Parc naturel régional a été créé en 1970 pour mettre en valeur un environnement naturel d'exception, protéger une biodiversité, des paysages, un patrimoine matériel et immatériel qui font toute la singularité de ce territoire. Aujourd'hui, cette mission essentielle de protection de l'environnement et des paysages, qui correspond à la vocation d'origine et à la raison d'être du Parc du Morvan, est reléguée au second plan et la politique du parc consiste à cautionner, à travers un laisser-faire patent et sous couvert du rôle consultatif du comité syndical, la destruction programmée des paysages de ce territoire par l'industrie éolienne ainsi que la généralisation des coupes à blanc en forêt.

En dépit de ces réserves, le conseil municipal de Saint-Germain-de-Modéon, attaché à l'adhésion de la commune au parc du Morvan, approuve à l'unanimité la charte 2020/2035 du Parc du Morvan.

RÉVISION DES DÉLIBÉRATIONS DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS

Suite aux remarques des services de la sous-préfecture, le conseil municipal procède une nouvelle fois à la désignation des délégués au sein de différents syndicats. Ces désignations s'effectuent par le biais de votes secrets séparés.

Parc du Morvan

- Candidat délégué titulaire : Valéry LOISIER
Désigné à l'unanimité*

Commission locale d'énergie (C.L.E) rattachée au SICECO (Syndicat intercommunal d'énergie de la Côte-d'Or)

- Candidat délégué titulaire : Daniel AUBLET
Désigné à l'unanimité*
- Candidat délégué suppléant : Damien PERROT
Désigné à l'unanimité*

Syndicat des eaux et de services de l'Auxois-Morvan (SESAM)

- Candidate déléguée titulaire : Eva DELANDRE
Désignée à l'unanimité*
- Candidate déléguée suppléante : Laurence COLIN
Désignée à l'unanimité*

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, MEMBRES DU CCAS

Le conseil municipal désigne à l'unanimité ses représentants au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

- *Maud CAUCHOIS*
- *Eva DELANDRE*
- *Sandrine BRET*
- *Laurence COLIN*
- *Jean-Luc JEGOU*
- *Emmanuel COURTHIAL*

Les membres du CCAS extérieurs au conseil municipal seront nommés par arrêté du Maire.

NETTOYAGE DES VITRES DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES

Les baies vitrées de la mairie, de la salle des fêtes et de la salle d'archives ainsi que les volets de la mairie ont été récemment nettoyés par un nouveau prestataire.

Le conseil municipal décide de programmer deux nettoyages par an des baies vitrées de la mairie et de la salle des fêtes et un nettoyage par an des volets de la mairie et des vitres de la salle d'archives.

RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Dans le cadre de l'accord New deal auquel sont parvenus le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs en date du 14 janvier 2018, les opérateurs se sont engagés à offrir un service de très haut débit sur l'ensemble de leurs réseaux mobiles d'ici fin 2022.

Mal couverte jusqu'à présent, notre commune va bénéficier d'une couverture 4G dans un délai maximum de 24 mois courant à partir du 23 juin 2020.

Une phase initiale consistant en la recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne relais visant à renforcer la qualité des réseaux mobiles va débuter prochainement.

RÉCEPTION DE LA TNT – OUVERTURE D'AIDES FINANCIÈRES

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) assure, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la protection de la réception télévisuelle.

Elle met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la télévision numérique terrestre (TNT) et propose, le cas échéant, des préconisations pour les faire cesser.

Depuis plusieurs mois, les habitants de la communauté de communes de Saulieu se plaignent régulièrement de la réception de la TNT.

Le secteur de Saulieu a en effet déjà été identifié par le passé par l'ANFR comme une zone difficile pour la réception de la TNT, compte tenu des brouillages existants entre les émetteurs de diffusion de Troyes-les Riceys et de Gex. Des aides financières avaient d'ailleurs déjà été octroyées en 2015 pour les téléspectateurs qui souhaitaient passer à un mode alternatif de réception (satellite, câble, ADSL ou fibre optique). Malgré les réaménagements de fréquences qui ont eu lieu le 23 mai 2018 dans notre zone pour transférer une partie des fréquences de la TNT vers le très haut débit mobile, les difficultés persistent. Malheureusement, aucune solution technique n'a été identifiée pour améliorer la réception sur le territoire de la Communauté de communes de Saulieu.

Le décret n° 2017-1048 du 10 mai 2017 publié au Journal officiel du 11 mai 2017, relatif au Fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle (FARTV), permet à l'ANFR d'octroyer des aides financières pour accompagner les téléspectateurs dans la mise en place d'une adaptation de leur équipement télévisuel et assurer la continuité de la réception des chaînes de télévision.

Suite à la demande d'éligibilité de la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER, le conseil d'administration de l'ANFR, dans sa délibération du 15 juin 2020, a décidé d'ouvrir ces aides financières aux particuliers et gestionnaires d'immeubles des communes de la Communauté de communes de Saulieu dont Saint-Germain-de-Modéon, afin qu'ils puissent modifier leur équipement de réception de la télévision, s'ils rencontrent des perturbations.

Ces aides sont accordées jusqu'au 18 décembre 2020, sans condition de ressources, en habitat individuel (résidence principale uniquement) et collectif.

Leur montant est de 250 € TTC maximum pour les particuliers, 500 € TTC maximum pour les gestionnaires d'immeubles.

Pour en bénéficier, les téléspectateurs doivent se rendre sur le site www.recevoirlatnt.fr et remplir un formulaire en ligne : la facture ainsi que l'attestation de réalisation des travaux par un antenniste sont indispensables à la constitution de la demande d'aide.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : BRET Sandrine ; FORESTIER Florence ; AUBLET Daniel ; MIKOLAJCZYK Edmond ; PERROT Damien ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry

Absents excusés: COURTHIAL Emmanuel (pouvoir à FORESTIER Florence) ; COLIN Laurence (pouvoir à LOISIER Valéry) CAUCHOIS Maud (pouvoir à JEGOU Jean-Luc) ; DELANDRE Eva (pouvoir à AUBLET Daniel).

Absents : Néant

Secrétaire : AUBLET Daniel

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DE SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal désigne Valéry LOISIER, délégué de la Commune aux élections sénatoriales de septembre 2020. Sandrine BRET, Damien PERROT et Daniel AUBLET sont suppléants.

ANNULATION APÉRITIF EN PLEIN AIR PRÉVU LE 14 JUILLET

Compte tenu :

*-des contraintes administratives liées à l'organisation d'un apéritif en plein air le 14 juillet
-de l'absence d'une majorité d'élus municipaux à cette date,
le conseil municipal décide d'annuler ce rassemblement.*